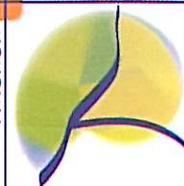




BASSIN DE VIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MARS 2005

Délibération n°2005-09

Date de convocation: 8 mars 2005
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 14
Suppléants : 10
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le dix sept mars à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLOT - M. BUIS - M. DUPONT - M. JOUBERT- M. MAIGRE - M. RANDOULET
M. MILON - M. BOISSON - M. ROCHEBONNE - M. FOURMENT
M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. SORBIERE - M. BANACHE - M. GRUFFAZ
M. BLANCO
M. DENIS - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. MANSOUR - M. PASCAL - M. GRANIER
M. TORT - M. BISCARRAT
M. MOUREAU
M. GUEDES - M. VERNET - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. BOUILLOT



OBJET : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2004

Rapporteur : M. Yves DUPONT

Le Rapporteur expose :

Le compte administratif 2004 du budget principal vient d'être adopté.

Conformément à l'instruction M14 régissant le budget il convient que les résultats de l'exercice 2004 soient affectés comptablement.

Résultats financiers 2004

Résultat de la Section de Fonctionnement

Résultat net de l'exercice (A)	75 093,86 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0 €

Résultat à Affecter (C=A+B)	75 093,86 €
-----------------------------	-------------

Solde d'exécution de la section d'Investissement (D)	- 8 915,32 €
Solde des restes à réaliser de la Section d'Investissement (E)	- 17 448,28 €
Besoin de financement (F=D+E)	26 363,60 €

Il est proposé que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2004 (+75 093,86€) soit affecté :

- pour 15 000 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
- pour le solde (soit 60 093,86 €) au compte 1068 de la section d'investissement 2005 en excédent de fonctionnement capitalisé.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2004 du budget principal tels que présentés ci-dessus,
- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser en investissement à intégrer dans l'exercice 2005,
- **DECIDE** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2004 (+75 093,86€) soit affecté :
 - pour 15 000 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (compte 002)
 - pour le solde (soit 60 093,86 €) au compte 1068 de la section d'investissement 2005 en excédent de fonctionnement capitalisé.

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **24 MARS 2005**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

